

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 267-2014
Type d'intervention: Interpellation
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2014.RRGR.1206

Déposée le: 24.11.2014

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Graber (La Neuveville, UDC) (porte-parole)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Non
Urgence accordée:

N° d'ACE: du
Direction:
Classification: –
Proposition du
Conseil-exécutif:



Personnes exerçant une activité lucrative dans le canton de Berne sans y être domiciliées : incidences sur les finances cantonales et sur l'économie bernoise

L'économie bernoise est aussi solide que diversifiée. En comparaison intercantonale, le taux de chômage de notre canton (2,4 % en octobre 2014) est bas, structurellement inférieur à la moyenne nationale (3,1 % en octobre 2014). Les finances cantonales sont saines. La qualité de vie de notre population est enviable. Les dernières statistiques disponibles montrent que le PIB par habitant du canton de Berne (68 457 CHF) se situe au neuvième rang (sur 26), classement fort honorable qui témoigne de l'importance de la richesse économique produite chez nous. Pour la même période de référence, les statistiques du Département fédéral des finances nous indiquent hélas que notre canton n'occupe que le vingt-deuxième rang (22 842 CHF contre 30 727 CHF) pour le potentiel de ressources pris en considération dans le cadre de la péréquation financière fédérale. Cette situation est principalement imputable à un déséquilibre probablement structurel entre les emplois offerts par notre canton et le lieu de résidence de ceux qui les exercent. En d'autres termes, il y a davantage de personnes exerçant une activité rémunérée

dans le canton de Berne tout en étant domiciliées à l'extérieur de notre canton que de personnes habitant dans notre canton tout en travaillant en dehors de ses frontières. Cette réalité s'explique en partie par la présence de l'administration fédérale dans le canton de Berne. Cette présence hautement bénéfique est à l'origine de très nombreux emplois dans notre canton. Plusieurs de ces derniers sont toutefois occupés par des personnes habitant à l'extérieur de notre canton. Ce phénomène semble malheureusement obéir à une évolution grandissante et irréversible, notamment en raison de la mobilité géographique croissante de la population active.

D'autres facteurs – tels que la fiscalité – peuvent aussi rendre compte du déséquilibre entre les emplois offerts par notre canton et le lieu de résidence de ceux qui les exercent.

Cette situation présente sans doute quelques avantages au niveau de l'aménagement du territoire mais ne va pas sans inconvénients, particulièrement au niveau des recettes fiscales.

Nous sommes aussi conscients que les autorités politiques de notre canton ne disposent pas de grandes marges de manœuvre pour réduire ces inconvénients et accroître l'attractivité de notre canton pour celles et ceux qui y travaillent sans y être domiciliés.

Relativement à la problématique évoquée, le Conseil-exécutif est prié de donner les renseignements suivants :

1. Des statistiques sur le lieu de résidence des personnes exerçant une activité lucrative dans notre canton existent-elles ?
2. Si oui, combien de personnes exerçant une activité lucrative dans le canton de Berne habitent-elles hors de nos frontières et quelle est leur provenance (pays étrangers et autres cantons de notre pays) ?
3. Des statistiques sur le nombre de personnes résidant (avec un domicile civil et fiscal) dans le canton de Berne mais travaillant à l'extérieur de notre canton existent-elles ?
4. Si oui, combien sont-elles et où travaillent-elles (selon les cantons et, dans de rares cas, dans des pays étrangers) ?
5. Si les statistiques requises existent, comment la situation a-t-elle évolué au cours des dix dernières années ?
6. Quelle est l'incidence des phénomènes décrits dans l'introduction sur les finances cantonales (situation actuelle et évolution au cours des dernières années) ?
7. Quel est l'incidence des phénomènes décrits dans l'introduction sur l'économie de notre canton ?
8. Le Conseil-exécutif envisage-il de proposer des mesures pour accroître l'attractivité de notre canton en tant que lieu de résidence ?